Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 079-200069755-20230412-C06_04_2023_06-CC

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2023

N° C06_04_2023_06 - Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B (SMAEP 4B) (annexes)

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	70	12	81	8

Pour : 71	Abstention : 10	Contre : 0	Sans Participation : 1

Sans la participation de :
- Bernard BELAUD

Date de convocation : 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, MAUZE Marie-Madeleine, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), BOURDIER Christine (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à SUIRE Catherine), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 079-200069755-20230412-C06_04_2023_06-CC

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, DUPIN Jacques, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B (SMAEP 4B) (annexes)

Les contrats territoriaux Re-Sources sont portés par les structures détenant la compétence eau potable. Ils définissent des actions basées sur le volontariat des collectivités et des autres acteurs, notamment les exploitants agricoles, dans une aire d'alimentation de captage d'eau potable.

L'objectif de ces contrats vise à enrayer les processus de dégradation des milieux et à retrouver une ressource de qualité, limitant ainsi le coût de potabilisation des eaux brutes pour atteindre les normes réglementaires de distribution. Depuis le démarrage de la démarche Re-Sources sur le territoire, des efforts importants ont été conduits permettant de ralentir et/ou stabiliser la dégradation de la qualité. Ce troisième programme d'actions volontaires vise à renforcer ces efforts afin de pouvoir continuer à exploiter les forages.

L'évaluation du dernier contrat Re-Sources 2017-2021 a démontré une stagnation des concentrations détectées pour les paramètres nitrates et phytosanitaires, avec toutefois une légère tendance à la hausse. Quant à l'animation du 2ème programme sur le territoire, elle a permis de répondre pour moitié aux objectifs fixés. Les efforts sont à renforcer avec l'ensemble des acteurs du territoire, la mobilisation des acteurs agricoles est alors capitale dans le cadre de la reconduction de ce 3ème programme Re-Sources.

A noter que le renouvellement d'un 3ème programme Re-Sources a été conditionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à la délimitation progressive de Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captages (ZPAAC) sur le bassin de la Boutonne Amont à partir de 2023. Cette démarche réglementaire sera mise en place en parallèle de ce 3ème contrat Re-Sources et gérée de manière indépendante par la direction départementale des territoires des Deux-Sèvre (DDT 79).

Le 3ème contrat Re-Sources 2023-2027 reste ainsi un programme volontaire, porté par le syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B (SMAEP 4B). Celui-ci ne peut à lui seul porter le message de l'importance à agir rapidement pour protéger la ressource en eau et conduire l'ensemble des actions qui permettront d'y arriver. Ainsi, le syndicat a besoin d'être accompagné par des partenaires souhaitant s'engager à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur le territoire.

La stratégie déployée dans le nouveau contrat 2023-2027 est issue de l'évaluation des 10 années de programme Re-Sources qui viennent de s'écouler. Cette stratégie a permis d'élaborer le plan d'action du futur contrat et de prioriser ces dernières en fonction des enjeux. Ainsi, le SMAEP 4B a souhaité proposer aux structures partenaires du programme, d'identifier le rôle que chaque structure souhaite porter sur le contrat 2023-2027 parmi trois niveaux d'implication.

La Communauté de communes Mellois en Poitou est partenaire de ce nouveau programme Re-Sources de la Boutonne Amont et a souhaité s'engager sur le 3ème niveau d'implication. Ainsi, elle sera à la fois signataire du contrat, elle participera aux instances de gouvernance et s'engagera à participer à la mise en place d'actions dont le contenu contribuera aux objectifs du programme d'actions défini conjointement avec le SMAEP 4B.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 079-200069755-20230412-C06_04_2023_06-CC

Sans contribuer au financement direct des actions du programme, Mellois en Poitou, de par ses politiques publiques territoriales abonde au programme d'actions par :

- l'amélioration de la connaissance des milieux par l'inventaire en cours des Zones Humides sur l'ensemble de son périmètre et en particulier sur ceux des captages du syndicat,
- la protection des structures paysagères avec le Plan paysage en cours,
- la prise en compte des préconisations du SAGE Boutonne et en particulier la protection des captages dans l'élaboration du PLUi-H également en cours,
- la protection des milieux en entamant dès cette année et sur 3 ans, une grande campagne de contrôle de bon fonctionnement des assainissement non collectif,
- le développement de son programme pluriannuel d'investissements sur les réseaux de collecte d'assainissement collectif et sur les stations d'épuration.

Les principaux financeurs de ce contrat sont le SMAEP 4B, le département des Deux-Sèvres, la région Nouvelle Aquitaine et l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le contrat territorial est finalisé et la version définitive est proposée à la signature.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la signature du contrat territorial Re-Sources 2023-2027 de la Boutonne Amont porté par le SMAEP 4B ;
- AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Signé par : Gilles PICHON
Date : 11/04/2023
Qualité : le 12e Vice-Président en charge des Services Techniques

Gilles PICHON

Le président

Signé par : Fabrice MICHELET
Date : 08/04/2023
Qualité : Président

Fabrice MICHELET